

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFESSM – LYON

Réf. FDM/JLF/SM  
AG 22/1

Marseille, le 22 novembre 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

### 1 – Organisation

Lieu :

Organisée par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental du Rhône Lyon Métropole, notre Assemblée Générale aura lieu au :

**Cité Centre des Congrès  
50 quai Charles de Gaulle  
69006 LYON**

**Nous vous rappelons que les mesures sanitaires en vigueur seront applicables tels que le Pass Sanitaire et le port du masque**

### Le samedi 29 janvier 2022

**de 8 h 30 à 12 h 00 :**

**- Assemblée Générale des Commissions Nationales**

**de 8 h 30 à 15 h 00 :**

**- Accueil et enregistrement des mandats**

**de 14 h 00 à 16 h 00 :**

**- Réunion (Cf. programme ci-dessous)**

**de 16 h 00 à 19 h 00 :**

**- Assemblée Générale Ordinaire des membres (Associations, Sca)**

### Le dimanche 30 janvier 2022

**de 8 h 30 à 13 h 00 :**

**- Assemblée Générale Ordinaire (suite et fin).**

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental du Rhône Lyon Métropole seront à votre disposition, au Forum Lumière du Centre des Congrès, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

**Vous trouverez sous peu tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale, créé par le CODEP du Rhône Lyon Métropole : <https://agn-ffessm-2022>**

### Hébergement et repas :

- Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l'Assemblée Générale : <https://agn-ffessm-2022>

- Repas :

Les déjeuners seront organisés au Centre des Congrès, leur prix est fixé à : 30 €.

### Soirée de gala

La soirée de gala se tiendra le samedi 29 janvier 2022 :

**A Cité Centre des Congrès  
50 quai Charles de Gaulle  
69006 LYON**

Le prix de la soirée est fixé à 50 €.

**Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l'intermédiaire du site internet :**

<https://agn-ffessm-2022>

**ATTENTION : La vente de tickets repas lors de l'Assemblée Générale sera proposée en fonction du nombre de places encore disponibles.**

## 2 – Le Programme

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre Assemblée :

### Samedi 29 janvier 2022 :

- 8h30 à 15h00 : - **Enregistrement des mandats** et accueil des participants (**pas d'enregistrement après 15h00**)

**Cité Centre des Congrès – Forum Lumière**

- 8h30 à 12h00 : - Assemblée Générale des Commissions Nationales - Lieu : Cité Centre des Congrès :

#### **Commissions**

Apnée  
Archéologie  
Biologie et Environnement  
Hockey Subaquatique  
Juridique  
Médicale et Prévention  
Nage avec Palmes  
Nage en Eau Vive  
Orientation Subaquatique  
Pêche sous-marine  
Photo et vidéo  
Plongée Souterraine  
Plongée Scaphandre et Technique  
Tir sur Cible Subaquatique  
Plongée Sportive en Piscine

#### **Salles**

*Saint Clair 1*  
*Roseraie 3*  
*Saint Clair 3B*  
*Saint Clair 2*  
*Roseraie 1*  
*Salon Lumière*  
*Rhône 2*  
*Saint Clair 4*  
*Rhône 5*  
*Rhône 4*  
*Saint Clair 3A*  
*Roseraie 2*  
*Rhône 3*  
*Saint Clair 5*  
*Rhône 1*

- 12h30 à 14h00 : Repas – *Forum 1*

- 14h00 à 16h00 : Réunions
  - Réunion d'échanges ouverte à tous et plus particulièrement dédiée aux organismes déconcentrés – Auditorium des Lumières
- 16h00 à 19h00 : Assemblée Générale Ordinaire – Auditorium des Lumières
  - **Quorum et bureau électoral**
  - **Approbation des résolutions (Conformément à l'art. 8.2) 9° 1-a) des statuts, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour vous seront communiqués quinze jours avant la réunion de l'Assemblée Générale) :**
    - \* Rapport du Président (Résolution d'adoption)
    - \* Rapport du Secrétaire Général (Résolution d'adoption)
    - \* Rapports du Trésorier Général (Résolutions d'adoption) et du Commissaire aux comptes
    - \* Autres résolutions
    - \* Rapports des commissions (Résolutions d'adoption)
- 18 h30 : Cérémonie de remise des médailles d'or sur le lieu de l'AG avec présentation vidéo.
- 20h30 : Repas de Gala – Au Centre des congrès – Forum 1

### **Dimanche 30 janvier 2022**

- 8h30 à 13h00 : Assemblée Générale Ordinaire (suite)
- 13h00 : Clôture de l'AG
- 13h00 à 14h30 : Repas

L'ordre du jour complet sera disponible ultérieurement (en particulier le passage des commissions nationales qui sera tiré au sort).

### **3 – Représentation**

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2022 (associations) ou du droit d'agrément 2022 (Sca et Scia). Le Président, le gérant ou leurs représentants doivent être licenciés de l'année en cours.

Concernant les modalités de représentation et de délégation, nous vous renvoyons aux documents de l'espace fédéral « documents statutaires » consultables en ligne sur le site internet de la Fédération (Statuts et RI de la FFESSM).

Le mandat de votre club ou SCA vous sera adressé ultérieurement.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Lou FERRETTI  
Secrétaire Général

